PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ET/OU COPIE DE RÉSOLUTION

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 3 novembre à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet, Claude Vadnais et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

Fermeture du bureau municipal pendant le congé des fêtes

2026-11-311

Considérant que la tradition veut que le bureau municipal soit fermé durant la période des Fêtes afin de permettre aux employés de bénéficier d'un congé bien mérité ;

Considérant que la période visée est généralement marquée par une baisse importante des activités administratives et des demandes du public ;

Considérant que la municipalité souhaite aviser à l'avance les citoyens et partenaires de cette fermeture temporaire ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du vendredi 18 décembre 2026 jusqu'au dimanche 3 janvier 2027 inclusivement et que le bureau municipal reprenne ses activités régulières le lundi 4 janvier 2027.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yves Winter, Maire

Sylvain Laplante, Directeur général

Sous réserve d'adoption du procès-verbal par le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire lors d'une séance ultérieure.